

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 11 (1893)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{tes} Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2^{tes} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 22, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 25 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

<p>Versendung regelmässig <i>Mittwoch und Samstag</i> abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.</p>	<p>Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.</p>	<p>Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.</p>	<p>La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi et samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.</p>
<p>Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.</p>		<p>Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts., Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.</p>	

Inhalt. — Sommaire.

Rechtsdomizile (Domiciles juridiques). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Banque cantonale fribourgeoise à Fribourg. — Transporteinnahmen der schweiz. Eisenbahnen. — Recettes des transports des chemins de fer suisses. — Niederländische Bank. — Télégramme.

Amtlicher Teil. — Partie officielle.

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Hamburg-Bremer Feuer-Versicherungs-Gesellschaft in Hamburg.

Das Rechtsdomizil wird verzeigt für:

- 1) den Kanton Basel-Stadt bei Herrn **G. O. Loeliger**, Inspektor, Birsigstrasse Nr. 411 in Basel, an Stelle des Herrn Haefeli-Zimmermann in Basel.
- 2) den Kanton Uri bei Herrn **J. Walker**, zum Schwanen in Altdorf, an Stelle des Herrn Franz Gamma, Wagnermeister in Altdorf.
- 3) den Kanton Aargau bei Herrn **H. Hoffmann**, Versicherungsagentur in Rheinfelden, an Stelle des Herrn F. Jaeger, Lieutenant in Herznach.
- 4) den Kanton Graubünden bei Herrn **H. Trinkkeller**, Coiffeur in Chur, an Stelle des Herrn Johannes Naef in Chur.
- 5) den Kanton Neuenburg bei Herrn **F. Reynier**, Haupt-Agent in Neuenburg, an Stelle des Herrn J. V. Müller in Neuenburg.

Zürich, im Januar 1893.

Die Generalrepräsentanz für die Schweiz:
Ernst Giesker.

(D. 7)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Baselland — Bâle-Campagne — Basilea Campagna

1893. 24. Januar. Inhaber der Firma **L. Simon-Bangert** in Allschwil ist Leonhard Simon Bangert von Schönenbuch, wohnhaft in Allschwil. Natur des Geschäftes: Schuh- und Holzschuhfabrikation.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

1893. 25. Januar. Die Firma **Mathilda Rutishauser** in Rorschach (S. H. A. B. vom 24. Dezember 1890, pag. 896) ist infolge Verkaufs des Geschäftes (Hôtel zur Post) erloschen.

25. Januar. Der Inhaber der Firma **Th. J. Sutter** in Lichtensteig (S. H. A. B. vom 17. April 1883, pag. 435), namens Johann Jacob Sutter von Oberhelfenswil, in Lichtensteig, ändert nach gesetzlicher Vorschrift die Firma ab in **Joh. J. Sutter**. Natur des Geschäftes: Mehl-, Frucht- und Viktualienhandlung.

25. Januar. Die Firma **Johann Saxer** in Altstätten (S. H. A. B. vom 31. Dezember 1891, pag. 1000) ist infolge Konkurses des Inhabers von Amtswegen gestrichen worden.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia

Bezirk Aarau.

1893. 25. Januar. Inhaberin der Firma **Walter-Schmuziger** in Aarau ist Luise Walter-Schmuziger von Neumühl (Grossh. Baden), in Aarau. Natur des Geschäftes: Nähmaschinenhandlung. Geschäftslokal: Pelzgasse. Die Firma erteilt Prokura an August Walter-Schmuziger von Neumühl, in Aarau.

Bezirk Baden.

25. Januar. Die Firma **H. Hefti-Legler** in Baden (S. H. A. B. 1888, pag. 652) ist infolge Verkaufs des Geschäftes an die neue Firma «F. J. Achermann-Frick» in Baden erloschen.

25. Januar. Inhaber der Firma **F. J. Achermann-Frick** in Baden ist Franz Josef Achermann-Frick von Knutwyl (Kt. Luzern), in Baden. Diese Firma hat das Geschäft der erloschenen Firma «H. Hefti-Legler» in Baden unter Ausschluss der Aktiven und Passiven käuflich übernommen und betreibt dasselbe (Manufakturwarenhandlung) in gleicher Weise wie früher fort. Geschäftslokal: Badstrasse Nr. 500.

Bezirk Kulm.

25. Januar. Die Firma **J. Graf, Sohn** in Leutwyl (S. H. A. B. 1891, pag. 228) ist infolge Todes des Inhabers derselben erloschen.

Dessen Witwe **Ida Graf geb. Baumann** von und in Leutwyl hat mit Einwilligung der Waisenbehörde Leutwyl die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernommen und betreibt das Geschäft (Cigarrenfabrikation und Weinhandlung) in gleicher Weise wie früher, jedoch unter der neuen Firma **J. Graf's W^{we}** in Leutwyl fort.

Kanton Gené — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1893. 24. janvier. La maison **Fis^{que} Taponnier**, inscrite à Plainpalais, 19, Route de Carouge, pour une imprimerie typographique (F. o. s. du c. du 29 mars 1892, n^o 78, page 310), fait inscrire qu'elle édité dès le 24 janvier 1893, le «Guide-Bijou».

24 janvier. La maison **Alph. Calendret**, à Vésenaz, Collonges-Bellerive (F. o. s. du c. du 17 septembre 1883, n^o 119, page 912), a renoncé, dès fin décembre 1892, à l'exploitation de l'Hôtel de Vésenaz, pour laquelle elle était inscrite, et continue depuis un commerce d'engrais, et accessoirement, les vins en gros, à Vésenaz.

24 janvier. Le chef de la maison **Sandoz-Calame**, à Genève, commencé le 1^{er} janvier 1893, est François Sandoz, allié Calame, du Locle et Les Ponts (Neuchâtel), domicilié à Genève. Genre d'affaires: Ventes, achats et commission pour l'horlogerie et bijoux-montres fantaisie. Locaux: 2, Place des Alpes.

24 janvier. Le chef de la maison **L. Lederrey**, aux Eaux-Vives, recommencée en décembre 1890, est Luc-Jean Lederrey de Genève, domicilié aux Eaux-Vives. Genre d'affaires: Courtier de commerce. Locaux: 16, Chemin de Villereuse.

24 janvier. Suivant extrait de l'assemblée générale du 17 décembre 1892 de la société **Chambre syndicale des Ouvriers Mécaniciens de Genève**, siégeant à Genève (F. o. s. du c. du 14 janvier 1891, n^o 8, page 29), ladite assemblée a nommé membres du comité MM. W. Ehrensperger, comme président; Ch. Michot, comme secrétaire; et G.-Ph. Zölller, comme trésorier, tous trois domiciliés à Genève. Ils remplacent MM. Prosper Bené, Antoine Strittmatter et Georges Beisner, dont les fonctions ont pris fin.

24 janvier. La raison **J. Oberholzer**, à Genève (F. o. s. du c. du 31 octobre 1889, n^o 170, page 816, et du 21 octobre 1891, n^o 207, page 840), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: Jean Oberholzer de Goldingen (St-Gall), domicilié à Genève, Alphonse Schubiger de Uznach (St-Gall), domicilié à Genève, et Auguste Germandt de Genève, domicilié aux Eaux-Vives, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **J. Oberholzer & Co** une société en commandite qui a commencé le 1^{er} janvier 1893 et qui a repris l'actif et passif de la maison ci-dessus radiée. Jean Oberholzer est associé indéfiniment responsable; Alphonse Schubiger et Auguste Germandt, associés commanditaires, le premier pour la somme de vingt mille francs, et le second pour la somme de quinze mille francs. Total de la commandite: Trente cinq mille francs (fr. 35,000). Genre d'affaires: Quincaillerie et articles de ménage. Locaux: 19, Rue de l'Entrepôt. La maison renouvelle la procuration donnée par l'ancienne, à Martin Schaub de Bâle-Campagne, domicilié à Genève.

Édig. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

25 janvier 1893, 8 heures avant-midi.
No 6220.

Gonet frères, négociants,
Morges (Suisse).



Lessive du Cygne.

25. Januar 1893, 8 Uhr Vormittags.
No 6221.

Malzfabrik und Hafermühle Solothurn,
(Malterie et gruellerie de Soleure.)
Solothurn (Schweiz).



Malz- und Haferprodukte, sowie ähnliche Artikel der Nahrungsmittelbranche.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale fribourgeoise à Fribourg
et de ses agences de Bulle, Estavayer et Morat
pour l'exercice 1892.

Doit
Charges

(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir
Produits

Doit Charges					Avoir Produits		
		I. Frais d'administration.					
	4,064	—	Indemnités aux membres de l'administration.				
	29,121	40	Appointements aux employés.				
	1,380	20	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.				
	2,000	—	Location des bureaux de la banque.				
	910	70	Chauffage, éclairage, service et surveillance.				
	2,095	92	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).				
	1,601	63	Ports de lettres et d'espèces, affranchissements, dépêches, etc.				
	150	—	Frais de confection de billets de banque.				
	1,043	50	Entretien, assurance du mobilier et amortissement.				
44,925	2,558	51	Divers: Frais de poursuites et de procès, frais de renseignements et de déplacements, honoraires.				
			II. Impôts.				
	1,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.				
	4,601	95	Impôt cantonal sur billets de banque et droit de garde sur nos titres.				
	3,885	33	Autres impôts cantonaux.				
12,877	3,300	02	Impôts communaux.				
			III. Intérêts débiteurs.				
			<i>a. Sur engagements en comptes-courants.</i>				
	3,407	67	A comptes de banques d'émission et correspondants.				
	31,543	07	A comptes-courants créanciers.				
	89,212	—	A dépôts en caisse d'épargne.				
	73	90	A divers.				
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				
			Sur traites et acceptations:				
	2,364.	45	Récompte de l'exercice précédent 3 3/4 %.				
	17,719.	50	Escompte bonifié sur traites et acceptations négociées.				
	20,083.	95					
	19,693	70	A déduire: Récompte 3 % au 31 décembre 1892.				
			Sur dettes hypothécaires:				
	1,161.	09	Intérêts payés sur titres remboursés.				
144,571	520.	30	A déduire: Récompte de l'exercice précédent.				
			IV. Pertes et amortissements.				
	5,038	52	Sur effets escomptés sur la Suisse.				
	500	—	Sur effets sur l'étranger.				
	250	—	Sur avances sur nantissement.				
	2,351	35	Sur comptes-courants débiteurs.				
	11,190	—	Sur effets publics propres.				
	1,000	—	Sur bâtiment de la banque.				
26,848	6,518	81	Sur propriétés foncières.				
			VI. Bénéfice net.				
	539	17	Solde au 31 décembre 1891.				
140,480	139,941	61	Bénéfice net de l'exercice 1892.				
			I. Produit du compte d'effets de change.				
			Effets escomptés sur la Suisse:				
			Intérêts perçus et commissions	95,733.	51		
			Récompte de l'exercice précéd. à 4 et 4 1/2 %	17,497.	01		
				113,230.	52		
			A déduire: Récompte au 31 décembre 1892 à 4 et 4 1/2 %	16,988.	15	96,242	37
			Effets sur l'étranger:				
			Intérêts perçus et commissions	1,089.	05		
			Récompte de l'exercice précédent à 4 %	88.	55		
				1,177.	60		
			A déduire: Récompte au 31 décembre 1892 à 4 %	12.	—	1,165	60
			Avances sur nantissement:				
			Intérêts perçus et commissions	9,802.	20		
			Récompte de l'exercice précédent à 3 %	1,482.	90		
				11,285.	10		
			A déduire: Récompte au 31 décembre 1892 à 3 %	1,033.	70	10,251	40
			Effets à l'encaissement:				
			Produits d'encaissements, etc.			8,230	78
						115,890	15
			II. Intérêts créanciers et commissions.				
			<i>a. Sur créances en comptes-courants.</i>				
			Des banques d'émission et correspondants	970	64		
			Des comptes-courants débiteurs avec crédit couvert	104,222	88		
			Des comptes-courants débiteurs garantis p. dépôts de titres	54,136	47		
			Divers	247	67		
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>				
			De créances sans engagement par lettre de change:				
			Intérêts perçus	127.	15		
			Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice	17.	60		
				144.	75		
			A déduire: Prorata d'intérêts échus et non payés de l'exercice précédent	17.	20	127	55
			Des créances hypothécaires:				
			Intérêts perçus et commissions	17,170.	68		
			Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice	14,359.	60		
				31,530.	28		
			A déduire: Intérêts échus et non payés de l'exercice précédent	13,272.	35	18,257	93
			D'effets publics:				
			Intérêts perçus sur effets publics propres	57,342.	46		
			Bénéfices sur les cours des effets publics propres	10,778.	50		
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1892	2,577.	15		
				70,698.	11		
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	10,159.	01		
				60,539.	10		
			Commissions sur diverses opérations	1,004.	61	61,543	71
						239,506	85
			III. Produits des immeubles.				
			Du bâtiment de la banque:				
			Produit des loyers en 1892	4,220.	30		
			Prorata de loyers à percevoir au 31 décembre 1892	1,311.	80	5,532	10
			Des propriétés foncières:				
			Produit des loyers en 1892	10,216.	68		
			Prorata de loyers à percevoir au 31 décembre 1892	2,774.	—		
				12,990.	68		
			A déduire: Prorata de loyers de l'exercice précédent	7,950.	—	5,040	68
						10,572	78
			IV. Droits et indemnités.				
			Droit de garde et de gestion sur dépôt de titres et objets de valeur			1,203	50
			V. Produits divers.				
			Bénéfice sur participations et syndicats	195	90		
			Agio sur monnaies diverses, billets de banque étrangers, etc.	153	70		
			Renseignements et affranchissements	618	70	968	30
			VI. Rentrée d'anciennes créances amorties.				
			Sur effets escomptés sur la Suisse			1,023	—
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.				
			Report à nouveau			539	17
369,703	75					369,703	75

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale fribourgeoise pour l'exercice 1892.

Répartition du bénéfice.

(Suivant art. 32 et 33 des statuts et la décision des actionnaires du 12 mars 1882.)

Bénéfice net de 1892	fr. 140,480.	78
qui sont répartis comme suit:		
Dividende 5 % sur fr. 2,400,000	fr. 120,000.	—
Solde du bénéfice reporté à nouveau	20,480.	78
	fr. 140,480.	78

Observation. L'assemblée générale des actionnaires du 12 mars 1882 a décidé la création d'un fonds de réserve supplémentaire qui peut s'élever à la somme de fr. 500,000.

Art. 32. Les bénéfices de la banque, après prélèvement de l'intérêt 4 % l'an et des frais de gestion, seront répartis de la manière suivante: Les 3/4 seront payés à l'Etat et aux actionnaires, proportionnellement à leurs mises de fonds, l'autre quart sera destiné à former un fonds de réserve. (Loi art. 47.)

Art. 33. Le fonds de réserve, réduit en 1871 à fr. 5,000, ayant atteint en 1875 la somme de fr. 50,000, demeure inaliénable jusqu'à la liquidation de la banque, et la totalité des bénéfices est répartie entre l'Etat et les actionnaires, mais en cas d'insuffisance pour payer l'intérêt à 4 % mentionné ci-dessus, on prélèvera sur le fonds de réserve pour le compléter, sauf à parfaire celui-ci au moyen des bénéfices des années suivantes. (Loi art. 8.)

Bilan annuel de la Banque cantonale fribourgeoise à Fribourg et de ses agences de Bulle, Estavayer et Morat au 31 décembre 1892.

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

I. Caisse.			
	400,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal
	157,355	—	Autres valeurs " " " " " "
	557,355	—	Encaisse légale.
	13,950	—	Propres billets (voir annexe n° 1).
794,402	183,850	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
	39,247	40	Autres valeurs en caisse.
II. Créances à courte échéance.			
			(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
	27,318	63	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
	46,557	28	Correspondants débiteurs.
	51,826	76	Comptes-courants entre la banque principale et ses agences.
632,661	506,958	50	Comptes momentanément débiteurs.
III. Créances sur effets de change.			
			Effets escomptés sur la Suisse:
			370,158.16 échus dans les 30 jours.
			303,507.25 " entre 31—60 "
			295,420.35 " " 61—90 "
	1,711,314	16	737,228.40 " après 90 "
			Effets sur l'étranger:
			262.10 échus dans les 30 jours.
			151.50 " entre 31—60 "
			173.80 " " 61—90 "
	1,389	40	752.— " après 90 "
			Avances sur nantissement:
			40,100.— échus dans les 30 jours.
			39,630.— " entre 31—60 "
			71,150.— " " 61—90 "
	188,630	—	37,750.— " après 90 "
2,042,244	140,960	95	Effets à l'encaissement.
IV. Autres créances à terme.			
			(Disponibles après 8 jours.)
	1,911,995	55	Comptes-courants débiteurs avec crédit couvert.
	1,090,106	75	Comptes-courants débiteurs garantis par dépôt de titres.
	13,988	60	Créances sans engagement par lettre de change.
3,393,604	377,513	56	Créances hypothécaires de toutes sortes.
V. Placements à terme indéfini.			
	61,970	—	Actions
	182,605	—	Obligations } suivant inventaire (voir annexe n° 2).
	194,575	—	Effets publics.
	211,353	73	Propriétés foncières (non destinées à l'usage de la banque).
408,586	2,658	—	Liquidations et soldes.
VI. Valeurs en nantissement.			
			Effets publics déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).
666,380			
VII. Placements fixes.			
	15,000	—	Participations.
	124,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.
145,000	6,000	—	Mobilier à l'usage de la banque.
VIII. Comptes d'ordre.			
			Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés sur articles de l'actif et réescompte sur articles du passif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
21,430		40	
8,104,309		67	

I. Emission de billets.		
	Billets en circulation	986,050
	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)	13,950
		1,000,000
II. Engagements à courte échéance.		
		(Payables au plus tard dans les 8 jours.)
	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	59,822 84
	Correspondants créanciers	68,283 15
	Comptes-courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,050,595 90
	Comptes-courants débiteurs, momentanément créditeurs	89,577 50
	Intérêts et dividendes échus et non encaissés	142 50
		1,268,421 89
III. Engagements sur effets de change.		
	Traites et acceptations	250,000
IV. Autres engagements à terme.		
		(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	2,797,373 15
V. Comptes d'ordre.		
	Réescompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)	18,033 85
	Bénéfice net à répartir pour l'année 1892	120,000
		138,033 85
VI. Fonds propres.		
	Capital versé	2,400,000
	Fonds de réserve statutaire	50,000
	" " supplémentaire	180,000
	Report du solde de bénéfice pour l'année 1893	20,480 78
		2,650,480 78
8,104,309		67

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale fribourgeoise au 31 décembre 1892.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1892.

	Emission	En caisse	En circulation
58 billets de fr. 1000	= fr. 58,000		58,000
222 " " " 500	= " 111,000	1,500	109,500
6,076 " " " 100	= " 607,600	7,900	599,700
4,468 " " " 50	= " 223,400	4,550	218,850
10,824 billets =	fr. 1,000,000	13,950	986,050

Annexe n° 3. Comptes-courants créanciers.

Les comptes-courants créanciers se répartissent comme suit:

1 compte pour fr.	19,152.—	avec intérêt au 2 %
1 " " "	97,143.—	" " " 2 1/2 %
249 " " "	934,300.90	" " " 3 %
251 comptes pour fr.	1,050,595.90	remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.

Annexe n° 4. Caisse d'épargne.

Les sommes déposées sont remboursables après un avertissement de 60 jours et lorsqu'il s'agit de dépôts importants ceux-ci ne sont remboursables qu'après dénonciation faite 3 à 12 mois à l'avance.

Des dépôts sont pareillement admis pour un terme de 1 à 5 ans.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

fr. 889,508.80	ont productifs d'intérêt à 3 %
" 2,096,094.15	" " " 3 1/2 %
" 204,082.—	" " " 3 3/4 %
" 107,688.20	" " " 4 %
fr. 2,797,373.15	se répartissant sur 526 comptes remboursables après 8 jours.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	TOTAL
I. Obligations.					
<i>a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.</i>					
134	3 1/2 % oblig. Etat de Berne	134,000	98	131,320	
447	3 1/2 % " " Etat de Fribourg	447,000	98	438,060	
100	3 1/2 % " " Chemin de fer du Jura avec garantie de l'Etat de Berne	100,000	97	97,000	666,380
<i>b. En possession de la Banque.</i>					
86	4 1/4 % oblig. Société financière Fribourg	43,000	pair	43,000	
100	5 % " " Serbes, Emprunt Obrt.	50,000	360	36,000	
4	4 % " " Banque hypothécaire suisse à Soleure	4,000	1,000	4,000	
89	3 % " " Etat de Fribourg	44,500	445	39,605	
20	5 % " " Soc. espagnole des chemins de fer de mont. à forte rampe	10,000	500	10,000	132,605
II. Actions.					
30	Union financière Genève	15,000	530	15,900	
10	Banque de Fonds d'Etat à Genève	—	260	2,600	
8	Chemin de fer du Salève	4,000	280	2,240	
7	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat	1,750	15	105	
25	Banque de Winterthur	10,000	360	9,000	
25	Banque commerciale Bâle	12,500	555	13,875	
25	Zürcher Bankverein	12,500	350	8,750	
20	Chemin de fer Jura-Simplon, privilégiées	10,000	475	9,500	61,970
					860,955

